

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05577
Numéro SIREN : 477 866 214
Nom ou dénomination : FINANCIERE EFICIUM

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 62332

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	34 749	12 265	22 483	16 422
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				57 800
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	150 416	104 500	45 916	52 303
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 416 360		7 416 360	7 416 360
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 995		25 995	25 759
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 627 519	116 765	7 510 754	7 568 643
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 292 824	5 307	2 287 518	1 851 961
Autres créances	2 194 414		2 194 414	453 542
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				16 108
Disponibilités	770 196		770 196	378 163
Charges constatées d'avance (3)	30 515		30 515	41 833
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 287 949	5 307	5 282 642	2 741 607
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 915 468	122 071	12 793 397	10 310 251
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	237 330	237 330
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 662 586	1 662 586
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 733	23 733
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 121 159	4 593 684
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	615 797	627 475
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 660 605	7 144 808
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	988 175	579 660
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 978 386	1 400 608
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 050	244 048
Dettes fiscales et sociales	908 155	630 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	118 026	310 512
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 132 792	3 165 443
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 793 397	10 310 251
(1) Dont à plus d'un an (a)	380 899	480 156
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 751 893	2 685 287
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	7 019	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 468 383		3 468 383	3 535 475
Chiffre d'affaires net	3 468 383		3 468 383	3 535 475
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			40 031	10 923
Autres produits			1 910	172
Total produits d'exploitation (I)			3 510 323	3 546 569
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 175 597	1 298 271
Impôts, taxes et versements assimilés			78 729	78 289
Salaires et traitements			1 228 576	1 144 648
Charges sociales			534 083	482 935
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			28 153	24 569
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				5 307
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			70 898	66 889
Total charges d'exploitation (II)			3 116 036	3 100 908
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			394 287	445 662
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			365 865	367 749
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			285	674
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			175	
Total produits financiers (V)			366 325	368 423
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			50 055	52 299
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			50 055	52 299
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			316 269	316 123
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			710 557	761 785

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 744	3 565
Sur opérations en capital		27 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	7 744	30 565
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	571	1 793
Sur opérations en capital	22 950	11 785
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	23 521	13 578
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-15 777	16 987
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	78 982	151 297
Total des produits (I+III+V+VII)	3 884 392	3 945 557
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 268 594	3 318 082
BENEFICE OU PERTE	615 797	627 475
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	4 141	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FINANCIERE EFICIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 12 793 397 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 615 797 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 dans sa version consolidée au 1er Janvier 2019.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 6 ans
- * Matériel de transport : 3 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Résultat financier

Les intérêts versés aux entreprises liées s'élèvent à 26 118 € et les intérêts perçus s'élèvent à 8 665 €

La société a perçu de ses filiales des dividendes d'un montant de 357 200 €

Les autres comptes d'intérêts représentent les charges d'emprunts ainsi que les intérêts sur les avances BPI relatives au préfinancement du CICE.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Celles-ci étant calculées après dix ans d'ancienneté, représentant 1/2 mois de salaire, la majorité des salariés ne remplit pas les conditions requises. Son montant n'est donc pas significatif.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Parmi les aides Covid-19 accordées par le gouvernement français, la société a bénéficié de 5 243.41 € au titre de chômage partiel durant l'exercice 2020 et un report d'échéance sur les dettes sociales d'un montant total de 113 231.34 € se décomposant comme suit :

Février : 40 808.69 €

Mars : 37 425.22 €

Avril : 34 997.43 €

La société a bénéficié d'un PGE de 500 K€.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice, la Société VELVET INVEST a fait l'acquisition de 100% du capital de FINANCIERE. Dans le cadre de la restructuration du groupe, la société Eficium Paris propre (anciennement Eficium Paris Ouest) a absorbé ses sœurs Eficium Paris Est et Netlair par fusion simplifiée avec effet rétroactif au 1er janvier 2020

Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	96 309	11 950	96 460	34 749
Immobilisations incorporelles	96 309	11 950	96 460	34 749
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 466			42 466
- Matériel de transport	13 308		1 870	11 438
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 268	15 878	40 634	96 511
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	177 042	15 878	42 504	150 416
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 416 360			7 416 360
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 759	236		25 995
Immobilisations financières	7 442 119	236		7 442 355
ACTIF IMMOBILISE	7 715 469	28 064	138 964	7 627 519

Notes sur l'actif immobilisé

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	11 950	15 878	236	28 064
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	11 950	15 878	236	28 064
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	57 800			57 800
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	38 660	42 504		81 164
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	96 460	42 504		138 964

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	22 086	5 889	15 710	12 265
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co				
Install. techniques, matériel et outillage industri				
Install. générales, agencements et aménageme	36 778	1 271		38 049
Matériel de transport	7 413	2 911	1 870	8 454
Matériel de bureau et informatique , mobilier	80 548	18 082	40 634	57 996
Emballages récupérables et divers				
Total III	124 739	22 265	42 504	104 500
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	146 826	28 153	58 214	116 765

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	5 306,50			5 306,50
Total	5 306,50			5 306,50

Etat des créances

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 995		25 995
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 292 824	2 292 824	
Autres	2 194 414	2 194 414	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 515	30 515	
Total	4 543 748	4 517 753	25 995
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 019	7 019		
- à plus de 1 an à l'origine	981 156	600 257	380 899	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 050	140 050		
Dettes fiscales et sociales	908 155	908 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 096 412	3 096 412		
Produits constatés d'avance				
Total	5 132 792	4 751 893	380 899	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	98 300			
(**) Dont envers les associés	41 474			

 Synthèse des charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 631,10
Dettes fiscales et sociales	98 141,66
Autres dettes	81 164,44
Total	195 937,20

 Synthèse des charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	30 514,85
Total	30 514,85

 Synthèse des produits à recevoir

Montant	
Créances clients et comptes rattachés	146 015,66
Total	146 015,66

Notes sur l'intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2005, la société SAS FINANCIERE EFICIUM est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE EFICIUM. Elle agit en qualité de tête de groupe.

L'exercice clos le 31/12/2015 constitue le onzième exercice d'intégration pour la Filiale INTER NET.

L'exercice clos le 31/12/2014 constitue le huitième exercice d'intégration pour la Filiale GIS.

Il est rappelé que la Filiale CLEAN a été absorbée au 31 mai 2014 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 par la SAS INTER NET.

La société Eficium Paris Propreté (anciennement Internet) a fusionné en absorbant la société Eficium Paris Est (anciennement GIS) et la société Netlair.

Engagements donnés

	Montant en euros
Engagements de crédit-bail mobilier	19 056,52
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	981 155,87
Autres engagements donnés	981 155,87
Total	1 000 212,39
Dont concernant :	

Variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	237 329,60				237 329,60
Primes d'émission	1 662 586,40				1 662 586,40
Réserve légale	23 732,96				23 732,96
Report à Nouveau	4 593 683,74	5 121 158,78	5 121 158,78	4 593 683,74	5 121 158,78
Résultat de l'exercice	627 475,04	-627 475,04	615 797,23	627 475,04	615 797,23
<i>Dividendes</i>		100 000,00			
Total Capitaux Propres	7 144 807,74	4 593 683,74	5 736 956,01	5 221 158,78	7 660 604,97

Tableau des filiales

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS EFICIUM WORKTEAM PARIS 77680 ROISSY EN BRIE	100 020,00	257 410,00	100,00	-78 960,00
SAS 3 D BY EFICIUM 92110 CLICHY	50 000,00	184 681,00	51,80	536 341,00
SAS WELCOME BY EFICIUM 75016 PARIS	10 000,00	-2 927,00	55,00	12 045,00
SAS EFICIUM AQUITAINE 33064 BORDEAUX	5 000,00	-3 695,00	100,00	-3 695,00
SAS EFICIUM PARIS PROPRETE 92110 CLICHY	200 000,00	734 526,00	100,00	-72 668,00
SARL EFICIUM AZUR 06270 VILLENEUVE LOUBET	455 000,00	-245 559,00	100,00	-52 960,00
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				23 825,88	23 825,88
Dotations de l'exercice				4 235,71	4 235,71
Amortissements				4 235,71	4 235,71
Exercice				4 141,08	4 141,08
Redevances payées				4 141,08	4 141,08
A un an au plus				7 805,28	7 805,28
A plus d'un an et cinq ans au plus				11 057,48	11 057,48
Redevances restant à payer				18 862,76	18 862,76
A un an au plus				193,76	193,76
Valeur résiduelle				193,76	193,76
Montant pris en charge dans l'exercice				4 141,08	4 141,08

Notes sur les capitaux propres

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 237 329,60 euros décomposé en 593 324 titres d'une valeur nominale de 0,40 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	4 593 684
Résultat de l'exercice précédent	627 475
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	5 221 159
Affectations aux réserves	
Distributions	100 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	5 121 159
Total des affectations	5 221 159

FINANCIERE EFICIUM

Société par actions simplifiée au capital de 237 329,60 euros
Siège social : 88, avenue des Ternes, 75017 PARIS
477 866 214 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 615 797,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	615 797,23 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	5 121 158,78 euros
-------------------------------	--------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	5 736 956,01 euros
---	--------------------

A titre de dividendes	150 000,00 euros
-----------------------	------------------

Soit 0,38 euros par action

Le solde	5 586 956,01 euros
----------	--------------------

En totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 5 586 956,01 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 7 510 605 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social **à compter de ce jour.**

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

5

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

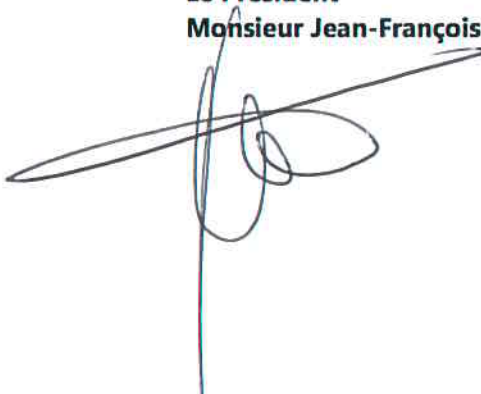
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
Exercice 31.12.2017	100 000 €	100 000 €	0 €
Exercice 31.12.2018	100 000 €	100 000 €	0 €
Exercice 31.12.2019	100 000	100 000 €	0 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jean-François RENAULT



FINANCIERE EFICIUM

Société par Actions Simplifiée

88, avenue des Ternes

75017 Paris

R.C.S Nanterre 477 866 214

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France.  Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

FINANCIERE EFICIUM

Société par Actions Simplifiée

88, avenue des Ternes

75017 Paris

R.C.S Nanterre 477 866 214

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société FINANCIERE EFICIUM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE EFICIUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Titres de participations » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes d'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à nous assurer de la pertinence de la méthode retenue et de la cohérence des éléments ayant conduit à la détermination de la valeur actuelle. Nous avons également vérifié que la note « Titres de participations » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane DAHAN', is written over a light blue circular stamp.

Stéphane DAHAN